

À compter du 9 août

Mesure applicable à toute personne
souhaitant entrer dans l'établissement

pass COVID-19 sanitaire

UN CERTIFICAT DE VACCINATION

À condition de disposer d'un
schéma vaccinal complet.

OU

UN TEST NÉGATIF

RT-PCR ou antigénique
de moins de 72h.

UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT

de la Covid-19 : test RT-PCR
positif datant d'au moins 11 jours
et de moins de 6 mois.

Téléchargez l'application [TousAntiCovid](#)



[GOUVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE](https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire)



0 800 130 000
(appel gratuit)



Centre Hospitalier Albertville - Moutiers